ANNEXE 1 : MODALITES DE CALCUL DE LA PART PATRIMOINE

Indice Prévisionnel d'évolution des tarifs viabilisation	7%
Taux de réduction des surfaces couvertes utilisées pour l'EPS	50%
Part fixe contrats/entretien collèges	8 000 €
Part fixe contrats/entretien lycées	10 000 €
Montant par m2 collèges et lycées	1.50€

CARTOGRAPHIE ATT / EPLE

ANNEXE 2



ANNEXE 3 : MONTANTS EPI ATTRIBUES PAR ETP ET PAR EPLE MONTANT FORAFAITAIRE PAR ATT : 200 €

CORSE DU SUD	<u>ATT</u>	EPI	HAUTE CORSE	ATT	EPI
COLLÈGE FESCH	7	1 400 €	LYCEE GIOCANTE DE CASABIANCA	21	4 200 €
LYCEE FESCH	11	2 200 €	COLLÈGE PASCAL PAOLI CORTE (COL+LYC)	18	3 600 €
COLLÈGE L BONAPARTE	8	1 600 €	LYCEE BALAGNE	13	2 600 €
LYCEE L BONAPARTE	28	5 600 €	COLLÈGE+ LYC PLAINE DU FIUMORBO ORIENTALE	25	5 000 €
LYCEE /COLLÈGE GEORGES CLEMENCEAU	14	2 800 €	CITE TECH MONTESORO	58	11 600 €
LYCEE JEAN PAUL DE ROCCA SERRA	13	2 600 €	LPJEAN NICOLI	12	2 400 €
LP JULES ANTONINI	16	3 200 €	COLLÈGE SAINT JOSEPH	6	1 200 €
LP FINOSELLU	17	3 400 €	COLLÈGE MONTESORO COLLÈGE	12	2 400 €
COLLÈGE ARTHUR GIOVONI	14	2 800 €	COLLÈGE JEAN FELIX ORABONA	9	1 800 €
COLLÈGE BONIFACIO	8	1 600 €	COLLÈGE PHILIPPE PESCETTI	9	1 800 €
COLLÈGE JACQUES DE ROCCA SERRA	4	800€	COLLÈGE PASCAL PAOLI ILE ROUSSE	10	2 000 €
COLLÈGE LOUIS BOUJOT PORTO-VECCHIO I	12	2 400 €	COLLÈGE DU CAP	5	1 000 €
COLLÈGE MARIA DE PERETTI - PORTO-VECCHIO II	10	2 000 €	COLLÈGE DE MOLTIFAO	6	1 200 €
COLLÈGE JEAN NICOLI PROPRIANO	7	1 400 €	COLLÈGE MARIA DE GHENTILE	7	1 400 €
COLLÈGE TARAVU	7	1 400 €	COLLÈGE DE LUCCIANA	12	2 400 €
COLLÈGE CAMILLE BOROSSI	5	1 000 €	COLLÈGE HENRI TOMASI	12	2 400 €
COLLÈGE PORTICCIO	8	1 600 €	COLLÈGE GIRAUD	9	1 800 €
COLLÈGE STILETTU	17	3 400 €	COLLÈGE SIMON VINCIGUERRA	10	2 000 €
COLLÈGE BALEONE	13	2 600 €	CAMPUS CORSIC'AGRI BORGO MARANA	9	1 800 €
EREA	11	2 200 €	LPMA J FAGGIANELLI	7	1 400 €
CAMPUS AGRI CORSICA SARTENE	11	2 200 €	COLLÈGE DE BIGUGLIA	13	2 600 €

ANNEXE 4: FINANCEMENT DES EMATT INFORMATIQUE

2500 € PAR VEHICULE

Lycée Laëtitia Bonaparte	7 500€
Cité Montesoro	7 500€
Lycée G Clémenceau	2 500€
Lycée JP de Rocca Serra	2 500€
Lycée de la Plaine	2 500€
Lycée Giocante de Casabianca	2 500€
Lycée Pascal Paoli	2 500€
Collège Pascal Paoli (IR)	2 500€

ANNEXE 5 : MONTANTS RETENUS POUR LES DIFFERENTS PARAMETRES DE LA PART ELEVES COLLÈGES

PART FIXE	10 000 €
MONTANT PAR ELEVE	80 €
SEGPA (PAR ELEVE)	20 €
ULIS (PAR ELEVE)	20 €
UPE2A	10 €

ANNEXE 6 : MONTANTS RETENUS POUR LES DIFFERENTS PARAMETRES DE LA PART ELEVES LYCEES

PART FIXE : 10 000 €

MONTANT PART ELEVE ENSEIGNEMENT GENERAL : 60 €

PRE BAC:

Tertiaire	Hôtellerie	Industrie 1	Industrie 2	Agricole /Maritime	Sanitaire et social
50€	300 €	70€	140 €	500 €	100 €

POST BAC

Tertiaire	Hôtellerie	Industrie 1	Industrie 2	Agricole Maritime	CPGE Littéraire	CPGE scient et artistique	Sanitaire et social
80 €	700 €	180 €	250 €	900 €	20 €	50 €	100€

EREA	Bonus EREA	50 €

ANNEXE 7 : CATEGORIES D'APPARTENANCE DES DIFFERENTES FILIERES DE FORMATION PRESENTES DANS LES LYCEES :

FILIERES PAR CATEGORIES				
AGRICOLE/MARITIME	 Aménagement paysager (parc) Forêts, espaces naturels, faune Production animale, élevage spécialisé Productions végétales, cultures spécialisées Spécialités plurivalentes de l'agronomie agricole 			
INDUSTRIE 1	 Agroalimentaire, alimentation Bâtiment, finitions Energie, génie climatique Habilement (mode, couture) Informatique, traitement de l'information Moteurs et mécanique auto, Spécialité pluri technologique, génie civil Structures métalliques Technologies industrielles fondamentales Travail du bois et de l'ameublement 			
INDUSTRIE 2	 Electricité, électronique Spécialité pluri technologique mécanique électricité Technologie de commande de transformation industrielle Transport, manutention, magasinage 			
Tertiaire	 Commerce, vente Comptabilité, gestion Secrétariat, bureautique Sécurité des biens et des personnes Spécialités plurivalentes échanges et gestion Spécialités plurivalentes des services 			
SANITAIRE ET SOCIAL	Spécialités plurivalentes sanitaires et socialesSanté			
CPGE LITTERAIRE	- Spécialités littéraires			
CPGE SCIENTIFIQUE ET ARTISTIQUE	- Spécialités pluri scientifiques et artistiques plurivalentes			
HOTELLERIE	- Accueil, hôtellerie, tourisme			

ANNEXE 8 : ZONE GEOGRAPHIQUE ET CATEGORIE D'APPARTENANCE

Les établissements sont classés selon leur situation géographique dans l'une des trois catégories (0,1,2), un complément de dotation par élève leur est attribué en fonction de leur catégorie d'appartenance.

SITUATION GEOGRAPHIQUE	CLASSIFICATION	DEFINITION
Grand Ajaccio Grand Bastia	0	Ceintures urbaines Centres urbains intermédiaires
Semi rural	1	Bourgs ruraux Petites villes
Rural	2	Rural à habitat dispersé Rural à habitat très dispersé

ANNEXE 9: CLASSIFICATION DES EPLE EN FONCTION DE LA ZONE GEOGRAPHIQUE DEFINIE EN SEPTEMBRE 2022

Colleges				
Nom	COMMUNE	CLASSIFICATION		
Collège Fesch	Aiacciu	0		
Collège A Giovoni	Aiacciu	0		
Collège Laetitia Bonaparte	Aiacciu	0		
Collège du Stilettu	Aiacciu	0		
Collège Montesoro	Bastia	0		
Collège Vinciguerra	Bastia	0		
Collège St Joseph	Bastia	0		
Collège Giraud	Bastia	0		
Collège Biguglia	Biguglia	0		
Collège Bonifacio	Bunifaziu	1		
Collège JF Orabona	Calvi	1		
Collège P Pescetti	Casinca	2		
Collège P Pescetti	Cervioni	2		
Collège Pascal Paoli	Corti	1		
Collège Pascal Paoli IR	L'Isula	1		
Collège J. de Rocca Serra	Livia	2		
Collège Lucciana	Lucciana	0		
Collège du Cap	Luri	2		
Collège de Moltifao	Moltifau	2		
Collège du Taravu	Pitretu	2		
Collège de Porticcio	Purtichju	0		
Collège Maria de Peretti	Portivechju	1		
Collège Léon Boujot	Portivechju	1		
Collège Jean Nicoli	Prupria	1		
Collège de la Plaine	Prunelli di	1		
Collège Maria Ghjentile	Fiumorbu San Fiurenzu	2		
Collège de Baléone	Sarrula	0		
Collège G Clémenceau	Sartè	2		
Collège Camille Borossi	Vicu	2		

LYCEES			
Nом	COMMUNE	CLASSIFICATION	
Lycée Laetitia	Aiacciu	0	
Lycée Fesch	Aiacciu	0	
LP J Antonini	Aiacciu	0	
LP Finosello	Aiacciu	0	
EREA	Aiacciu	0	
Lycée Giocante de Casabianca	Bastia	0	
Lycée maritime	Bastia	0	
LP F Scamaroni	Bastia	0	
LT Vincensini	Bastia	0	
LP J Nicoli	Bastia	0	
Campus Cors'agri	Borgu	0	
Lycée P Paoli	Corti	1	
Lycée de Balagne	L'Isula	1	
Lycée JP de Rocca Serra	Portivechju	1	
Lycée de la Plaine	Prunelli di Fiumorbu	1	
Campus agri Corsica	Sartè	2	
Lycée Clémenceau	Sartè	2	

ANNEXE 10: MONTANT CONSACRE AUX ACTIVITES EPS PAR ELEVE

Le mode de calcul de la part consacrée aux activités d'EPS est calculé à partir d'un montant commun unique et un coefficient fondé sur l'éloignement de l'établissement des équipements sportifs. Le montant de base est augmenté : <u>il passe de 25€ à 50€.</u>

Montant de base par élève	50€
Indice de l'établissement	De 0.5 à 1

Indice d'éloignement	Montant par élève
1	-€
2	5€
3	10 €



Annexe 11

Synthèse de l'architecture de la nouvelle DGF:

Part « Patrimoine »	Part « Elève »	
- Viabilisation	- Part fixe	
- Contrats obligatoires, entretien.	- Effectifs des élèves,	
- EPI des ATT	- Coûts des filières	
- EMATT (pour les EPLE concernés)	- Part EPS	
Réfaction et mécanisme de péréquation		
Dotation de Fonctionnement notifiée à l'EPLE :		

ANNEXE 12 : SANTE FINANCIERE DES COLLÈGES ET LYCEES SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES BUDGETAIRES

	MOYENNES LYCEES				
Indicateurs de santé financière	2018	2019	2020	2021	2022
Jours de fonds de roulement	73	68	98	68	72
Jours de trésorerie	121	121	183	162	155
MOYENNES COLLÈ	MOYENNES COLLÈGES CORSE DU SUD (sans CLG Laetitia et GIOVONI)*				
Indicateurs de santé financière	2018	2019	2020	2021	2022
Jours de fonds de roulement	85	88	120	69	75
Jours de trésorerie	204	229	306	166	168
МС	MOYENNES COLLÈGES HAUTE CORSE				
Indicateurs de santé financière	2018	2019	2020	2021	2022
Jours de fonds de roulement	64	65	99	73	78
Jours de trésorerie	64	65	99	73	78

^{*}les collèges Laëtitia BONAPARTE ET Arthur GIOVONI n'ont pas transmis leur compte financier 2022.

ANNEXE 13 : Cartographie des EPLE en fonction du fonds de roulement exprimé en nombre de jours (hors agriculture)



ANNEXE 14 - Montants DGF 2024

COLLEGES	Localisation	Dotation 2022	Dotation 2023	Dotation 2024
Fesch	Aiacciu	124 071 €	124 071 €	138 160 €
Arthur Giovoni	Aiacciu	171 774 €	179 775 €	195 389 €
Laetitia Bonaparte	Aiacciu	164 626 €	180 406 €	201 517 €
Stilettu	Aiacciu	155 064 €	174 588 €	202 252 €
Simon Vinciguerra	Bastia	141 818 €	141 818€	141 818 €
Saint Joseph	Bastia	86 219 €	86 219 €	86 219 €
Giraud	Bastia	164 937 €	164 937 €	164 937 €
Montesoru	Bastia	144 203 €	146 123 €	164 343 €
Biguglia	Biguglia	141 662 €	158 374 €	178 526 €
Bunifaziu	Bunifaziu	55 443 €	75 240 €	82 581 €
JF Orabona	Calvi	85 516 €	107 315 €	119 185 €
H Tomasi	Casinca	102 490 €	127 989 €	138 322 €
P Pescetti	Cervioni	80 411 €	83 452 €	96 641 €
Pascal Paoli	Corti	90 276 €	153 674 €	161 662 €
Pascal Paoli l'Isula	L'Isula	81 229 €	119 440 €	133 622 €
J. de Rocca Serra	Livia	33 345 €	49 285 €	55 839 €
Lucciana	Lucciana	125 663 €	169 791 €	177 842 €
Сар	Luri	43 107 €	68 043 €	68 713 €
Moltifau	Moltifau	26 110 €	50 730 €	55 266 €
Taravu	Pitretu	52 678 €	64 666 €	71 662 €
Purtichju	Purtichju	63 208 €	71 764 €	75 263 €
Maria de Peretti	Portivechju	126 527 €	149 664 €	157 372 €
Léon Boujot	Portivechju	131 511 €	159 197 €	188 688 €
Jean Nicoli	Prupria	51 739 €	72 396 €	75 703 €
De la plaine	Prunelli	124 551 €	228 960 €	252 145 €
Maria Ghjentile	San Fiurenzu	50 258 €	65 869 €	69 780 €
Baleone	Sarrula	130 098 €	130 098 €	130 098 €
G Clémenceau	Sartè	54 471 €	84 251 €	97 747 €
Camille Borossi	Vicu	32 277 €	56 502 €	62 925 €
Total collèges		2 835 286 €	3 444 637 €	3 744 217 €

LYCEES	Localisation	Dotation 2022	Dotation 2023	Dotation 2024
Fesch	Aiacciu	126 850 €	168 803 €	183 916 €
Laetitia Bonaparte	Aiacciu	340 465 €	377 352 €	395 422 €
Jules Antonini	Aiacciu	204 093 €	292 538 €	333 360 €
Finosellu	Aiacciu	231 984 €	320 288 €	331 685 €
EREA	Aiacciu	110 239 €	152 620 €	174 349 €
Giocante de Casabianca	Bastia	256 860 €	354 813 €	365 549 €
P Vincensini	Bastia	387 211 €	414 433 €	429 280 €
F Scamaroni	Bastia	481 421 €	481 421 €	481 421 €
J.Faggianelli	Bastia	144 073 €	179 422 €	182 721 €
Jean Nicoli	Bastia	133 861 €	176 984 €	168 142 €
Campus Corsic'Agri	Borgu	175 156 €	190 794 €	197 351 €
Pascal Paoli	Cortl	121 672 €	162 378 €	169 553 €
De Balagne	L'Isula	137 536 €	194 122€	196 603 €
JP de Rocca Serra	Portivechju	161 534 €	205 675 €	239 806 €
De la plaine	Prunelli	153 445 €	183 726 €	192 044 €
G Clémenceau	Sartè	73 821 €	141 780 €	150 726 €
Agri'Corsica	Sartè	186 219 €	240 263 €	235 789 €
Total lycées		3 426 440 €	4 237 412 €	4 427 717 €

TOTAL DGF	2022	2023	2024
	6 261 726 €	7 682 049 €	8 171 934 €



NOTIFICATION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES ET LYCEES PUBLICS 2024

Nom de l'EPLE :			
RNE:			
	1		
Part Patrimoine		Part Élèves	
Dont viabilisation : Dont EPI ATT :		Dont EPS :	
Dont EMATT :			
Dotation de fonctionnement 2024 notif	fiáa ·		
Dotation de l'onctionnement 2024 flotin	ice.		

Référence délibération n° du



ACCUSE DE RECEPTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2024

Je soussigné (chef d'établissement) Nom et adresse de l'établissement :	
Atteste avoir reçu la notification de la dotation €, au titre de l'exercice 2024.	globale de fonctionnement d'un montant de
A, le	
Le chef d'établissement	
	Signature

A RENVOYER IMPERATIVEMENT ET EXCLUSIVEMENT PAR <u>MAIL</u> A LA DIRECTION DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE à l'adresse suivante :

isabelle.rose@isula.corsica

ORIENTATIONS POUR L'ELABORATION DES BUDGETS DE L'ANNEE 2024 DES COLLEGES ET LYCEES PUBLICS. (Délibération n°....)

Rappel du contexte:

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est une participation globale de la Collectivité au fonctionnement des collèges, lycées et EREA, sans aucun fléchage de crédits, chaque EPLE élaborant et votant son budget en toute autonomie. La Collectivité de Corse possède toutefois la faculté de donner des indications et recommandations aux EPLE

La Collectivité doit arrêter les DGF des EPLE avant le 1^{er} novembre en vertu de l'article L.421-11 du code de l'Education. La notification de cette dotation constitue le point de départ du délai de trente jours dont disposent les EPLE pour élaborer et voter leur budget primitif de l'exercice à venir

De nouvelles modalités de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement ont été définies par délibération 22/157 du 28 octobre 2022 à l'issue d'une phase de concertation conduite avec un groupe de représentants des équipes de direction des différents types d'établissement présents sur le territoire et s'appliquent depuis 2023.

1-La DGF 2024:

Le calcul de la DGF 2024 conforme au nouveau modèle voté en 2022, est basé sur une part patrimoine et une part élèves.

-les évolutions pour l'année 2024 :

Le part patrimoine intègre un forfait viabilisation pour la DGF de l'année 2024 égal aux dépenses de viabilisation constatées aux comptes financiers de l'établissement de l'année civile 2022 ou d'après situation des dépenses engagées des établissements au 31 décembre 2022, qui sera corrigé par un **indice prévisionnel d'évolution des tarifs de 7%.** Ceci pour les EPLE ayant fait l'effort, malgré le contexte inflationniste actuel de contenir leurs dépenses de viabilisation sous le seuil d'augmentation de 10% en 2022.

Pour les autres, (6 collèges et 4 lycées) et afin de les inciter à contenir leurs dépenses énergétiques à l'instar des 36 autres établissements, le forfait viabilisation sera établi à partir de la moyenne des dépenses constatées sur les deux derniers exercices majorés de 7%.

- -La part fixe « élève » des collèges passe de 8 000€ à 10 000€ comme celle des lycées.
- -La part EPS est majorée et passe de 25 à 50€ par élève. Cette part correspond aux activités et coûts liés à la pratique de l'EPS calculée à partir d'un montant unique par élève majoré d'un coefficient fondé sur l'éloignement de l'établissement des équipements sportifs. Le financement ne prévoit que les activités obligatoires et prévues au référentiel Education Nationale.
- La procédure de réfaction basée sur les fonds de roulement n'est pas appliquée cette année de manière à conforter les finances des EPLE.
- -L'achat de vêtements de travail et d'équipements de protection (EPI) des ATT est maintenu. Cette part est calculée sur la base du nombre d'agents affectés dans l'établissement et d'un montant forfaitaire de 200€ par agent.

Annexe 17

- La part forfaitaire d'un montant de 2 500€ pour les établissements siège d'EMATT destinée à couvrir les frais de fonctionnement en fonction de la composition de l'équipe est maintenue.
- Le montant de la DGF 2024 est arrêté à la somme de : 8 171 934 € 3 744 217 € pour les collèges 4 427 717 € pour les lycées.

La DGF ainsi construite doit permettre aux EPLE de fonctionner normalement sans recours aux subventions complémentaires de fonctionnement. Elle sera notifiée à chaque établissement qui devra en accuser réception. L'autonomie financière de l'EPLE considérée comme optimale par la collectivité sera de 60 jours. Ainsi pour les établissements situés audessus de cette limite, la Collectivité n'attribuera pas de subvention complémentaire de fonctionnement et proposera aux EPLE de prélever sur leur fonds de roulement mobilisable.

-Les codes d'activité :

L'utilisation des codes d'activité, dans lesquels 4 caractères sont réservés à la Collectivité de Corse, est obligatoire pour les dépenses, elle est demandée par la collectivité pour le suivi des subventions spécifiques. (Voir la liste jointe) Pour distinguer les reliquats de subventions, il est demandé de rajouter la lettre « R » à la fin du code d'activité réservé à la collectivité.

<u>-Un accompagnement de la Collectivité de Corse en termes de fonctionnement en constante évolution au moyen de la DGF :</u>

DGF 2021	<u>5 947 550€</u>
<u>DGF 2022</u>	<u>6 261 722€</u>
<u>DGF 2023</u>	<u>7 682 049€</u>
<u>DGF 2024</u>	<u>8 171 934€</u>

Et des subventions complémentaires exceptionnelles de fonctionnement :

2020 année <u>COVID</u>	<u>2021 année</u> <u>COVID</u>	2022
<u>1 226 359€</u>	<u>983 952€</u>	<u>1 516 222€</u>

2-La restauration scolaire

Les tarifs de restauration et d'hébergement en vigueur depuis 2021 restent inchangés : dans ce contexte d'inflation et de crise énergétique qui accroit le coût des repas et la pression sur les familles, la Collectivité fait le choix de continuer à maintenir les tarifs de restauration scolaire et d'hébergement pour l'année 2024 au tarif de 2021.

Toutefois, afin de dégager des moyens supplémentaires pour les collèges et lycées tout en gelant les tarifs familles, il est proposé de jouer sur le taux des prélèvements des deux contributions :

-la contribution à la rémunération des personnels (ex FARPI) est fixée à 17%:

Elle s'applique sur les tarifs familles et les tarifs commensaux.

-la contribution au Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) d'un montant de 1.5% est supprimée. Le FCSH est par conséquent supprimé.

Cette baisse des taux de prélèvement de 7% contribuera à augmenter la part du crédit nourriture et la capacité d'achat des EPLE sans pénaliser les familles.

Le taux de la contribution aux charges de fonctionnement pour 2024 est fixé, ainsi qu'il suit : - 30% du tarif d'internat,

- 17% du tarif de demi-pension ainsi que du tarif des commensaux.

3- le rapport du chef d'établissement

Le rapport du chef d'établissement signé et transmis via Démact présentera clairement les éléments suivants :

- -ventilation par service de la dotation de fonctionnement
- -ventilation par ligne de recette (service et compte) et de dépense (service, domaine, activité)
- -liste et ventilation des subventions spécifiques (Etat, CDC, autres)
- ventilation de la taxe d'apprentissage
- -liste et ventilation des ressources propres (occupation des locaux, ...)

-Pour les EPLE sous Op@le: détail du calcul du service de restauration et d'hébergement en recettes et en dépenses afin de compenser la suppression de la pièce B4.1.1. Fournir le crédit nourriture.

- -Liste et tableau de financement des voyages en mentionnant l'utilisation éventuelle des reliquats de subvention des années antérieures.
- -liste et tableau des contrats d'entretien obligatoires chiffrée
- -Liste des dépenses d'investissement et leur source de financement

Annexe 17



(NB : Code 1 : subventions spécifiques état)

CODIFICATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET DES SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES ET SPECIFIQUES		
ORIGINE DE FINANCEMENT	CODIFICATION	DESCRIPTIF DE LA DEPENSE ET /OU RECETTE
0	DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
0	SCF	Subvention complémentaire de fonctionnement
0	BOIS	Viabilisation
0	GAZ	Viabilisation
0	EAU	Viabilisation
0	ELEC	Viabilisation
0	IMP	Impôts et taxes
0	EMOP	Participation aux charges de l'EMOP
0	LOC	Produit de location
0	ОС	Objets confectionnés
0	DENR	Achat de denrées(restauration)
0	ELEV	Produit tarif élève (restauration)
0	СОМ	Produit tarif commensal (restauration)
2	EQUT	Plan d'équipement
2	TM	Travaux de Maintenance
2	INF	Subvention informatique
2	LC	Subvention langue Corse
2	ART	Financement actions artistiques et culturelles
2	MSEQ	Manuels scolaires et 1 ^{er} équipement
2	SPO	Subvention pour les activités sportives
2	EDAL	Projet éducation à l'alimentation
2	FETS	Projet fête de la science
2	PI	Projet innovant
2	ORI	Transport salon orientation et mini entreprise
2	APPN	Activités de pleine nature
2	FCSH	Fonds commun des services d'hébergement
2	PAES	Subv globalisée de cofinancement des projets action éducative